L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 20 MARS 1872. 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 20 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux Annonces.

Par le shériff, à 1 heure de l'après-midi, en face de la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Un cheval, un buggy et des harnais.

Par P. J. Spear, en sale des rues Bourbon et Dauphine—Le fonds de magasin de M. Pombian.

Ce soir, la continuation de la vente du stock de M. Jacobs, 27 rue St-Charles, consistant en montres, bijoux, &c.

ATTENTION!

☞ Le shériff procédera aujourd'hui, à 1 heure P. M., en face de la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, Deuxième District, à la vente aux enchères publiques, d'un cheval d'un buggy et des harnais.—Voir aux annonces.

☞ M. Placide J. Spear, encanteur, continuera aujourd'hui, à midi, rue St-Charles (No 27, entre les rues Canal et Commerce), la vente de diamants, montres d'or et d'argent, joyaux, etc., du bateau-magasin de J. Jacob, qui a été transbordé dans ce dernier endroit pour la commodité de la vente. Il y avait beaucoup de monde à l'endroit hier, pendant les ventes, et tout a très bien marché. Les marchandises ont été vendues à des prix remarquablement bas. Les amateurs ont lieu de se féliciter de ce qu'ils ont de leur achetage et de la vente de ce jour. Tous les articles sont garantis et l'on a 24 heures pour rendre ceux qui ne sont pas tels qu'il sont représentés.

☞ Faites imprimer vos factures, cartes, etc., et faites faire vos reliures au "Pelican Printing Office," 112 et 114, rue Camp.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Mercredi.

OPÉRA-HOUSE—Much ado about Nothing.

CHARLES—Carl the Musician.

VARIÉTÉS—A midi et le soir, Man O'Arlie, and the Skeletoneaptain.

La formation d'un nouveau parti.

Un nouveau parti ne s'improvise pas. Il faut passer de l'état embryonnaire à un organisme complet, il faut qu'il réunisse plusieurs conditions dont la première est d'avoir pour point de départ une idée précise, nette, bien définie répondant aspirations d'une partie au moins notable de la nation. Le développement du nouveau parti peut être plus ou moins rapide suivant les circonstances. Le vertige, toujours un temps assez court. Prenons pour exemple le parti réformiste qui a été la dernière forme du progressisme. Il avait un but qui, bien longtemps d'abord, n'était pas exclusif. Il voulait—l'abolition de l'esclavage. Jadis il n'a été poursuivi avec plus de persévérance et plus de persistance. Mais il a fallu beaucoup de temps et un concours exceptionnel de circonstances pour mettre au nouveau parti d'y atteindre. Il n'est qu'après une longue incubation que son voit apparaître dans la lice électorale le nouveau parti. En 1852, il obtient dans le pays quatre cent et quelques voix, en 1856 il arrive à réunir sur son nom, son porte bannière, treize cent voix, et enfin, en 1860, il parvient, à la disparition du parti whig et à l'hésitation des démocrates, à élire Lincoln avec 1,900,000 voix — une minorité du total.

Le parti américain ou know-nothing qui avait aussi un programme bien arrêté, a s'organiser avec une rapidité extraordinaire, grâce à l'absorption de la plus grande fraction du parti whig qui venait de s'évanouir, mais il n'a eu qu'une existence éphémère comme parti national et il n'a concurru qu'une seule fois à l'élection présidentielle.

Voilà quelques exemples qui ne faut pas perdre de vue si l'on veut apprécier comment les chances qu'aurait la formation d'un nouveau parti dans les circonstances actuelles.

Il est en présence deux grands partis, le parti républicain qui a triomphé dans les élections de 1860, 1864 et 1868, et qui a eu le pouvoir, l'influence d'un patronage étendu, une organisation puissante, le prestige de ses victoires passées, puis enfin, démocrate qui, bien qu'ayant eu les votes électoraux en 1868, n'a, comme été vote dans le vote populaire de 400,000 voix sur 5,716,000 votes.

En dehors de ces deux partis, que sommes-nous? Des individualités mécontentes comme Sumner, Trumbull, Schurz, Brown, gens incapables de s'entendre, un programme commun et quelques républicains plus sincères dégoûtés par les administrations et aspirant à des places.

Malheurement, nous avons peine à apercevoir les éléments d'un nouveau parti, capable de lutter avec l'administration. Il est vrai, que les démocrates ne sauraient pas de candidat et qu'ils voient pour tête de la Convention de Cincinnati. Cela n'est pas certain, mais la démocratie qui a derrière elle près de trois millions de votants, pourra pas seul appui au candidat des libéraux dissidents, lorsque ceux-ci ne seraient guères, par eux-mêmes, plus de sont trois cent mille voix, sans condition et la question est de savoir si on peut réunir ces conditions.

Un nouveau parti n'aspire pas à s'établir une idée politique nouvelle, propre à frapper les esprits et à rallier les masses, mais simplement sur son programme de "réformes," mais quelles garanties ont-ils de la réalisation des réformes?

Se compose-t-il d'éléments meilleurs que ceux du parti de l'administration? Ce n'est pas ce qu'ils démontré jusqu'à ce jour. Warmoth et Grats Brown n'ont pas passé qui puisse inspirer confiance. Trumbull est de ceux sur lesquels pèse la responsabilité des abus du régime républicain depuis 1861. Sumner est un fanatique et isolé même dans son propre parti. Schurz est un agitateur ambitieux aux tendances rapprochant de la démocratie et qui a déjà presque rompu avec les républicains.

La Convention de Cincinnati se représentera, en réalité, que des groupes déjà vus dans quelques Etats et non des masses électorales. N'ayant aucune idée nette et spéciale elle ne peut fonder un nouveau parti, elle peut, tout au plus, faire une coalition, pour la campagne, entre les mécontents du parti actuel et les démocrates. Cette coalition a de chances de succès que si son candidat présidentiel est un homme d'une valeur et capable de détacher une fraction importante du vote républicains: seulement, nous croyons que le candidat de la coalition aura moins de chances que aurait un bon candidat de la démocratie porté franchement comme démocrate.

Les républicains ne peuvent reprocher qu'un sa conduite comme chef de parti, donc uniquement certains actes de conduite personnelle, certains choix qui amènent leur mécontentement. Les lois et les fraudes ont été assez criantes Lincoln et Johnson qu'ils le sont moins. Dans le parti républicain il n'y a qu'une querelle de ménage, une affaire de personnes. Si les mécontents sont assez nombreux pour l'emporter dans la Convention républicaine, ils ne se songeraient nullement à briser les forces de leur parti, et leur mission prouve leur faiblesse numérique.

Ressulte de là que la formation d'un nouveau parti nous paraît problématique. Si l'invention de Cincinnati choisit un candidat pour lequel la démocratie puisse voter, ce candidat aura certaines chances de succès; mais, une fois élu, il se trouvera dans la même position qu'occupait Andrew Johnson, c'est-à-dire obligé de s'appuyer sur la démocratie pour gouverner. Au contraire, les réformistes portent leur choix sur un candidat qui ne soit pas acceptable aux démocrates, ceux-ci pourraient faisant un meilleur choix, l'emporter grâce à la division des républicains. Dans un cas comme dans l'autre, le candidat du gouvernement passera au parti démocrate et non à un nouveau parti.

La dernière hypothèse est celle de la réélection de Grant, malgré la division des républicains en la coalition. Dans ce cas les réformistes devront se décider ou à subir comme des brebis égarées sous le bâton républicain ou à passer ouvertement sous celle de la démocratie.

La vraie question politique du moment est celle de la centralisation gouvernementale. Grant représente la centralisation, la démocratie représente le respect des droits des Etats. Or, les réformistes ne touchent pas à cette question, ils prétendent de leurs prédécesseurs de faire la correction et les abus, en niant qu'ils feront mieux que le pouvoir actuel, ce qui ne peut être prouvé que par l'expérience. Les réformistes ne sont donc pas dans le vrai de la situation, et ils ne sauraient exercer une action efficace dans la campagne électorale qu'avec l'appui de la démocratie, c'est ce qui fait que celle-ci attend qu'ils viennent à elle pour les absorber mais non pour se laisser absorber.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE
DES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA LOUISIANE.
Avec le concours des amis de la France pour la libération du Territoire Français.

Nous continuons à recevoir de bonnes nouvelles des paroisses de la Louisiane pour la souscription, comme on le verra plus bas. Vermillonville suit de près la Nouvelle-Ibérie. Nous comptons bien que chaque paroisse créole enverra son contingent au dépôt de la dureté des temps. Nos confrères franco-louisianais contiennent des appels aux résidents français et aux amis de la France, et les réponses ne se font pas attendre.

Voici nos recettes d'hier :

Souscriptions reçues au bureau de "l'Abeille."

19 mars 1872.

Dr. A. D.	$100 00
Une dame créole, en or	5 00
Pierre Marie	2 00
Souscription de Vermillonville suivant détails ci-dessous	168 00
Total	$275 00
Listes précédentes	8786 62
Total des listes de "l'Abeille"	$9061 62

Le total général, avec les recettes de ce jour, se trouve porté à $13,152 82.

Voici la lettre et la liste que nous avons reçues de Vermillonville :

Vermillonville, 18 mars 1872.

Ms F. Limet,
Rédacteur de l'*Abeille*,
Nlle-Orléans.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, un mandat à vue, sur MM. Queyrouze & Bois, de votre ville, pour la somme de cent soixante huit piastres ($168 00), montant d'une souscription faite à Vermillonville et aux environs, parmi les français et amis de la France, pour aider à la libération des départements—ditaga.

Je vous remets également la liste des personnes qui ont bien voulu contribuer, chacun selon sa position, à cette œuvre méritoire.

Respectueusement,

L. Philibert Revillon,
Trésorier du Comité de Souscription pour la libération du territoire français.

Vermillonville, Lne., 6 mars 1872.

COMITÉ :

MM. Edmond Cain, Président.
G. Soulat,
F. C. Latiolais.
A. Ballet,
F. Bourges,
L. P. Revillon, Trésorier.

SOUSCRIPTEURS :

Rév. H. Gonellaz, curé	$10 00
Rév. A. J. M. Guillot	10 00
R. J. Pomier	25 00
Paul Castel, de Mermuteau, Lne.	10 00
J. Castex, do do do	10 00
Georges Jossa, do do do	5 00
Jean Vigueaux	5 00
F. Beau	5 00
Edmond Cain	10 00
G. Soulat	5 00
F. C. Latiolais	5 00
A. Ballet	5 00
F. Bourges	5 00
L. P. Revillon	5 00
Jean Gérac	5 00
Michel Crouchet	2 50
F. Gérac	2 50
Mme J. J. Revillon	5 00
Pierre Dufaux	5 00
Sol. Baer	2 50
J. H. Wise	2 50
R. Gaugneux	2 50
Jos. Pomier	2 50
E. Ferrand	2 50
Louis Revillon	1 00
J. Pérez	2 50
Jacques Crouchet	2 50
J. Demarest	1 00
A. Garnier	1 00
A. Lanier	1 00
Pierre Vial	1 00
Antoine Clavel	2 00
J. Dupuis	1 00
A. H. Meunier	1 00
J. Coussan	50
J. Fabre	2 00
Jean Brun	2 00
	$168 00

Ajournement de la Convention de Réforme.—M. W. M. Randolph, président du meeting du 17 février, annonce qu'il accepte à la résolution du Comité central provisoire de la réforme, et qui renvoie la réunion de la convention du parti de la réforme au 4 juin prochain.

Bal masqué de l'Association de Bienfaisance des Bouchers.—Cette Association a donné, hier soir, à la Salle des Turners, un grand bal paré et masqué. Nous remercions le comité d'invitation et M. D. Perrera. Le meeting avant pour objet de protester contre les taux oppressifs des licences de ville et d'Etat, les ouvriers et artisans comprendront qu'il est de la plus haute importance pour eux de s'y rendre.

Un billet gagnant.—M. J. P. Larroudé, laitier, rue Barthélemy au coin de la rue des Marais, certifie, ainsi qu'on le verra dans une annonce insérée plus loin, qu'ayant pris un quart de billet simple (No 14,432) de la classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a tiré le prix de cinquante mille piastres, samedi 16 mars 1872, le dit billet ayant été vendu au bureau situé au coin des rues St-Pierre et Chartres, place Jackson, il s'est présenté avec son coupon au bureau de la Compagnie et que le montant lui en a été payé sans délai ou un check sur la Banque d'Amérique. Ainsi, d'après cette déclaration M. Larroudé a touché $12,500. Voilà qui répond victorieusement à ceux qui prétendaient que jamais personne ne gagnerait le lot de $50,000, parceque'il ne sortirait jamais. Le Grand numéro est sorti cette fois, et le paiement a été fait sur présentation et sans difficulté. Nous croyons pouvoir nous dispenser d'en dire davantage.

☞ Il n'y a rien d'impossible en ce monde, du moins l'on a supprimé ce mot chez Michel Lion, à l'enseigne des CENT MILLE PARDTOTS. Cette maison qui confectionne des habillements pour hommes et enfants, était habituée à se faire payer des prix raisonnables, comme on le fait partout ailleurs. Mais aujourd'hui, tout est changé: le propriétaire de cet établissement a se comprendre que la spéculation actuelle voulait être bien habillée mais à peu de frais. Aussi, tout en continuant à livrer au public de belles et bonnes confections, toujours à la dernière mode, la maison Michel Lion s'est efforcée de réduire tous ses prix. Aussi toutes les personnes qui aiment à la fois les choses bien faites et le bon marché savent aujourd'hui que pour trouver réunies ces deux avantages, il faut aller chez MICHEL LION, 19; et 100 Old Levée, en face du Marché Français. Beaucoup de gens, sans doute, profiteront de cet avis.

☞ Nouveau et grand assortiment de chapeaux de paille et de saison pour hommes et enfants, au Robt. E. Lee, coin Royale et St Louis.

Nettoyage de chapeaux Panama sans acide.

☞ Vins et Eaux de Vie.—MM. Cazaux & Vergnole viennent de recevoir par trois arrivages successifs quantité de vins de Bordeaux, des marques les plus estimées. La même maison a aussi reçu des eaux-de-vie d'Armagnac, des olives, capres, petits pois, vinaigre, etc. Tous ces divers articles seront vendus aux plus bas prix du marché. Nous recommandons aux amateurs de bons vins et aux familles en général, l'ancienne de MM. Cazaux & Vergnole.

☞ Ceux qui désirent une éducation d'affaires de première classe pour eux-mêmes ou leurs fils sont invités à se rendre au Collège Commercial de Dolbear, rue du Canal, 201 et 203, pour s'y faire inscrire et suivre les cours.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 105 rue du Canal, chez M. S. Hedreden.

☞ Chapeaux de paille pour enfants, à un bon marché incroyable, au Robt. E. Lee, coin Royale et St Louis.

Nettoyage de chapeaux Panama sans acide.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre. A présent de chaussures. Elle se vend au No 105, de la rue du Canal.

Le gros lot sorti!—On ne parle que de cela dans le faubourg Tremé depuis samedi dernier. Le gros lot est sorti! le gros lot de cinquante mille piastres et une partie du gros lot a été gagné par un habitant du Second District, un résident de la rue St-Claude. Il avait acheté son billet, un seizième seulement, au bureau de l'encaisseur, St-Pierre et Chartres, et il avait donné une piastre et 25 cents sans penser qu'il se révéllerait dimanche relativement riche, avec plus de trois mille piastres devant lui. Telle est, pourtant la réalité. Le billet portant le numéro 14,432 est sorti de l'urne, et l'heureux possesseur du seizième en question atteste lui-même, en donnant son nom et son adresse, qu'il a reçu le montant de son lot au Bureau de la Compagnie en un chèque sur la Banque d'Amérique. On trouvera sa déclaration dans nos colonnes d'annonces.

☞ Chapeaux de paille, chapeaux de paille, chapeaux de paille, chapeaux de paille pour hommes et enfants, au Robt. E. Lee.

Nettoyage de chapeaux Panama sans acide.

L'AFFAIRE DES ABATTOIRS.

Toute la transaction exposée.

La loi entachée de vénalité.

Voici la décision rendue par le juge Cooley dans l'affaire Durbridge et Oliver contre la compagnie des Abattoirs :

Le demandeur institue l'action en sa qualité de contribuable d'un nommé Oliver. Il déclare que la Législature accorda, en 1869, les droits de corporation à dix-sept mesteurs qui formèrent une société sous le nom de "Crescent City Live Stock Landing and Slaughterhouse Company"; qu'après l'adoption de cette loi, ils se réunirent et un grand partage des dépouilles eut lieu. Il fut décidé, par un vote, qu'on émettrait des actions jusqu'à la concurrence de deux millions de piastres, dont un en actions payées en plein et un en actions non payées. Le million d'actions payées devait se partager comme suit: Six dès incorporés nommés dans la résolution devaient recevoir chacun cent mille piastres d'actions et les autres quatre cent mille devaient être partagées entre les dix-sept, de sorte que les six favorisés reçurent chacun un dix-septième des quatre cent mille piastres d'actions outre une part exclusive de cent mille piastres chacun. Oliver, ordant de Durbridge, était un des six favorisés. Il devait recevoir, en sus, un dix septième des quatre cent mille piastres, cent mille piastres comme part extra. Il transféra tous ses droits, titres et intérêts à la compagnie de Durbridge; celui-ci déclare aujourd'hui qu'il n'a pas reçu tout ce qui lui était dû, qu'il n'a reçu que le dix-septième des quatre cent mille piastres. Il réclame les cent mille piastres d'actions qu'on lui avait allouées comme part extra, ou qui, pour mieux dire, avaient été allouées à son vendeur Oliver.

Oliver intervient et dit que le transfert fait par lui à Durbridge est complétement nul; qu'il n'a rien encore considération; qu'il a, contre la compagnie, la même réclamation que Durbridge.

La compagnie se défend contre ces demandes successives d'Oliver et de Durbridge, en se laissant sur ce que toute la transaction sur laquelle reposent les prétendus droits d'Oliver et de Durbridge, est absolument nulle, attendu qu'elle est contraire à la morale et que la cour ne saurait exécuter un semblable contrat.

Il importe peu, en tant qu'il s'agit de la décision que je m'propose de rendre, que la vente faite par Oliver à Durbridge soit valide ou non. J'ai examiné le dossier et suis venu à la conclusion que je ne peux donner gain de cause ni à l'un ni à l'autre des réclamants. Il est donc parfaitement inutile de décider qui est le propriétaire, car je crois que ni l'un ni l'autre ne le sont.

Il ressort des pièces et des témoignages fournis que ces 600,000 dollars qui furent émis en portions égales de 100,000 dollars chacune aux six favorisés, ne leur ont pas été donnés comme dus en nécessité faction, ni comme étant une part extra à laquelle ils eussent droit; mais, il ressort, au contraire, qu'ils leur ont été donnés afin de corrompre les membres de l'assemblée générale et d'autres hommes qui étaient dans le chemin afin d'obtenir le passage final du bill et la signature du gouverneur.

Et ce qui est un fait assez singulier, c'est qu'il faille que ce procédé soit frauduleux, si immoraux et si dégradants, si pernicieux dans leur influence sur la législation du pays, soient actuellement mis en lumière par la compagnie même qui y a participé ou qui doit existence à cette fraude. La Compagnie des Abattoirs, la partie défenderesse dans ce procès, est celle même qui invoque actuellement la protection de la loi, et qui expose la fraude afin d'échapper à la responsabilité envers soit Oliver soit Durbridge.

Les témoignages prouvent que des membres de la Chambre des Représentants et des membres du Sénat ont été achetés pour leurs votes. Ils prouvent encore que d'autres personnes occupant des positions officielles dans la ville de New-York ont été aussi achetées; et je pense qu'il y a des preuves irréfutables établissant que la signature du gouverneur à ce bill a été obtenue par le même procédé.

Je lis, comme partie des preuves, une lettre écrite par le vendeur A. J. Oliver à Durbridge, dans laquelle il lui dit "comme je suis encouragé dans la Compagnie des Abattoirs du Crescent City, je crois nécessaire de vous donner les instructions ou informations suivantes: Avant que je vous ne fait le transfert, j'ai conjointement avec la majorité des autres incorporateurs, signé un papier autorisant à tirer 15,500 dollars d'actions; aussi un autre du même genre pour $10,000, ce qui est tout ce que j'ai signé, excepté trois trentièmes de la moitié qui était dans le but de faire signer le bill.

On verra que la part d'Oliver était de un sixième de $600,000, qu'il dit que ces six personnes ensemble avaient droit à $600,000, qu'elles avaient consenti à ne que les trois trentièmes de la moitié des actions auxquelles elles avaient droit, lesquels tirés par Mr. ... afin d'obtenir que le bill fût signé. Aucun nom n'est donné, il est laissé en blanc—afin que le bill soit signé. Je ne connais personne qui eût à signer le bill, excepté le gouverneur.

Les livres fournis en preuve montrent qu'un M. John F. Deane, alors greffier de la Cour Suprême, et à qui on s'attribue aucune influence avec la législature ni avec personne autre, a reçu 650 actions de $100 chacune faisant environ $66,231, pour lesquelles il n'a jamais payé un cent. Rapprochez cela de la lettre d'Oliver à Durbridge dans laquelle il dit qu'il a consenti à donner avec les autres cinq personnes, trois trentièmes de la moitié de sa part afin d'obtenir que le bill soit signé; et en faisant le calcul je trouve que trois trentièmes de $600,000,—moitié des $600,000 auxquels ces six hommes avaient droit—font précisément le montant de 650 actions à $100 avec une légère fraction en plus. J'admets donc comme acquis que cette lettre d'Oliver et les témoignages qui en rapportent à l'émission de 650 actions à Jno. F. Deane, sans paiement ni équivalent, expriment le blanc dans la lettre d'Oliver et que ce blanc étant rempli explique clairement comment le bill a été signé.

Il ressort aussi des témoignages de cette affaire que non-seulement on a acheté des membres de la législature et le gouverneur, mais que le tout a été une entreprise de vénalité en gros. Les témoignages de Pratt, Benton, Durbridge et autres prouvent que des actions ont été distribuées à profusion afin d'acheter des gens influents. Le témoignage de Durbridge prouve que, tandis que le bill était pendant, une énorme quantité de liqueurs, de cigares et de sandwiches ont été consommés par les membres de la législature et d'autres, et que ces articles ont été payés par ce sur les $600,000 d'actions sangsuées aux six favorisés dans le but de les rembourser pour les dépenses qu'ils avaient encourues. Naturellement, s'ils avaient eu les actions tout cela bien. Mais comme on le leur a refusé, ils viennent lui et disent:

"Vous nous avez fait acheter les membres de la législature, le gouverneur et tous les gens qu'il fallait acheter pour faire passer le bill. Nous l'avons fait, et maintenant nous voulons être payés."

Telle est exactement la position dans laquelle les preuves placent le demandeur dans cette affaire.

Naturellement, il est inutile pour moi de citer des autorités pour montrer qu'une prétention de cette espèce ne peut être soutenue dans une cour de justice.

La Cour Suprême a été jusqu'à déclarer qu'un avocat employé par une personne dans un capacité professionnelle pour s'occuper d'une sollicitation devant la Législature, ne pouvait se faire payer de ses services, que s'était un contrat immoral et la décision était basée sur ceci: de deux choses l'une, ou la réclamation était juste et correcte et la Législature l'eût accordée, ou bien les services de l'avocat avaient pour objet de tromper la Législature par des artifices et l'emploi de moyens légaux techniques.

Combien plus immorale encore est la réclamation présentée, quand on déclare ouvertement que sont le fondement en repasse sur l'achat des membres de la Législature et de l'Exécutif du gouvernement. Je ne puis dans cette affaire rendre un jugement en faveur du demandeur.

☞ Jolis chapeaux de paille pour enfants, au Robt. E. Lee, coin Royale et St-Louis.

Nettoyage de chapeaux Panama sans acide.

☞ Le Tiers fait le relevé suivant de ce qu'entre acheté en seul département de la Seine, la justice civile et l'Paradoxe :

Indemnité payée par la ville aux Prussiens..... 210,000,000

Id. Par l'Autriche..... 20,000,000

Id. Par la guerre civile..... 60,000,000

Dettes, immobilier et "bons bons" 70,000,000

Dépenses ordinaires de la ville, réparations, travaux, loyers et autres postes, divers..... 120,000,000

Au total..... 480,000,000

Près de 482 millions, ... Comme les rapines ... et les détournés frauduleux.

Le comte de Chambord à Anvers.

Nous reproduisons les renseignements donnés plus bas télégraphiés et les journaux sur les fêtes qui ont eu lieu à Anvers, en l'honneur du comte de Chambord à Anvers.

On lit dans le Moniteur belge :

Anvers, 18 fév. 11 h. 30 matin.

Depuis midi le feu ne cesse de tonner. L'hôtel de ville est pavoisé.

Vers neuf heures, une foule devient compacte. Les ouvriers descendent par groupes nombreux et portent des drapeaux. Les ouvriers, ... le Chambord à Anvers. Le comte de Chambord à Anvers. On m'assure que le comte de Chambord est arrivé à Anvers. Le comte de Chambord, et le Prince de Joinville, ... pour le moment.

La Vierge ... Cathédrale ... Le comte de Chambord ... Le gouvernement ne ... Le Prince de Joinville ... Le comte de Chambord à Anvers ... Le comte de Chambord ... Le Prince de Joinville ... Le comte de Chambord ... Le Prince de Joinville ... Le comte de Chambord ... Le Prince de Joinville